

CONTRAT DE LOCATION

Camping Domaine du Roc *** 17 rue Beurivage – Le Roc Saint André 56 460 VAL D’OUST

Entre les soussignés, est convenu, aux conditions générales stipulées au verso, la location saisonnière d’un emplacement ou d’un hébergement sur les terrains du Camping Domaine du Roc

Nom (Last name) : _____ Prénom (First name) _____

Adresse (address) : _____

Code Postal _____ Ville (City/Country) _____

Tel Fixe (phone number)/...../...../...../..... Mobile/...../...../...../.....

Courriel (email) _____ @ _____

Immatriculation (registration) : _____

Accompagné de (along with) :

Nom (Last name)	Prénom (First name)	Age (Age)

Réservation du L, M, Me, J, V, S, D/...../2020 au L, M, Me, J, V, S, D/...../2020 soit nuitée(s) / semaine(s)
(Entourez le jour svp)

Locatifs	Nombre	Camping	Nombre
Gamme Nature – Baricane (2 pers.)		Emplacement (2 Pers. + voiture)	
Personne supplémentaire Baricane		Emplacement Randonneur	
Gamme Glamping – Tente Desert Lodge (4 à 7 pers.)		Personne > 7 ans	
Gamme Classique – M-H 2 chambres (2 à 4 pers.)		Enfant de 2 à 7 ans	
M-H 3 chambres (4 à 6 pers.) *		Enfant de 1 à 2 ans	
Gamme Supérieur – Chalet 1 chambre (2 pers.)		Enfant < 1 an	
M-H 2 chambres (4 pers.)		Branchement électrique	
Chalet 2 chambres (4 pers.)		Animal	
M-H 3 chambres (6 pers.)		Si véhicule supplémentaire	
Gamme Insolite (avec petits déj. Inclus et lit fait)		Location de frigo	
- Cabane perchée (2 pers.)		Options	
- Caravane de collection (2 pers.)		TV (15.00€ / semaine pour Yvain)	
Gamme Insolite (avec petit déjeuner en sus)		Forfait ménage (50.00€)	
- Campétoile / Tente Lodge Baléares (2-3 pers.)		Linge de lit (140 = 15.00€ / 80 = 10.00€)	
		Petit déjeuner (6.00€ / pers.)	

* Uniquement chez « Yvain » M-H 3 chambres, possibilité d’avoir la TV en option.

La taxe de séjour est de 0.50€ / nuit / personne > 18ans.

Règlement

Je souhaite souscrire à l’assurance annulation *Gritchen* (3% du montant total su séjour) à régler avec l’acompte

TOTAL location :

Taxe de séjour :

- 30% d’acompte :

Solde à l’arrivée :

Chèque à l’ordre de SARL LE ROC

Chèques Vacances

VACAF n° allocataire :% ou coût de prise en charge :€

Virement bancaire : IBAN FR76 1600 6220 1100 8192 9515 879

Code banque : 16006 – Code guichet : 22011 –

N° de compte : 00819295158 – clé : 79

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de location et m’engage au respect du règlement intérieur.

Pour confirmer votre réservation, merci de nous retourner ce contrat de réservation avec les conditions générales signées, accompagné d’un règlement à titre d’acompte, sous 8 jours. Ce paiement est possible par chèque, chèques vacances, virement bancaire ou CB. **DATE** : _____ **SIGNATURE** (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Conditions Générales

Emplacement, Hébergement locatif et Règles à respecter

Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée.

Les réservations ne sont effectives qu'à réception de l'engagement de réservation (ce document signé), du contrat de réservation accompagné de l'acompte correspondant et de l'accord du camping. Assurez-vous auparavant des disponibilités en contactant le camping au 02.97.74.91.07 ou au 06.48.07.68.05.

Réservation d'un emplacement

L'encombrement maximum par emplacement est : un véhicule + une caravane ou une toile de tente.

L'emplacement pourra être occupé à partir de 14h00 et devra être libéré pour 12h00.

Pour tout branchement électrique, prévoir une prise européenne étanche.

Toute modification en cours de séjour (nombre de personnes) doit impérativement être signalée à l'accueil.

Réservation d'un hébergement locatif

En cas de retard pour votre arrivée, veuillez-nous en aviser : en l'absence de message écrit ou téléphonique du locataire, précisant qu'il a dû différer la date d'arrivée, la location deviendra vacante le jour même de l'arrivée prévue sur le contrat de location et le règlement intégral des prestations demeure exigé. Malgré un départ anticipé, les frais de séjour sont à verser. Vous pouvez souscrire à l'assurance annulation

Les droits de location (acompte de 30% du séjour) devront être réglés, après accord de la réservation et joints à ce document. L'acompte sera déduit du montant des redevances mais non remboursés par le camping en cas d'annulation. En cas d'annulation, il vous sera retenu ou vous resterez à devoir : un montant égal à 30% du coût intégral de votre séjour si vous annulez plus de 30 jours avant la date de votre arrivée. Le montant total de votre séjour si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée ou si vous ne vous présentez pas à cette date (sauf si assurance annulation).

Le mobil-home pourra être occupé à partir de 15h00 et devra être libéré pour 10h00 le jour de votre départ.

Cas particuliers à voir avec le camping.

Le solde du séjour pour les locatifs est à régler 30 jours avant l'arrivée. Le solde du séjour pour les emplacements est à régler le jour de l'arrivée. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée ou d'un départ anticipé.

Les hébergements sont loués pour un nombre de personnes indiquées sur le tarif en vigueur. Aucun surnombre ne pourra être envisagé sans autorisation du camping.

Les hébergements seront rendus dans le même état de propreté qu'à la livraison. Toute dégradation de l'hébergement, ou de ses accessoires, donnera lieu à une remise en état immédiate aux frais du locataire. L'état inventaire de fin de location devra être rigoureusement identique à celui du début de location, tout manquant devra être payé par le locataire.

En garantie de ces dispositions, une caution de 300 € sera exigé du locataire le jour de son arrivé en 2 chèques : un de 250 € de garantie contre les dégâts éventuels. Il sera restitué au moment du départ, après vérification de l'installation et un chèque de 50 € pour couvrir les frais de ménage de fin de séjour, y compris réfrigérateur, four, toilettes, douche. Il sera restitué si le logement est laissé dans le même état de propreté qu'à la livraison. Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité.

Le locataire doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile. En cas de départ en dehors des heures de bureau, la caution sera retournée par courrier au locataire après inspection des lieux.

Le camping se réserve le droit d'expulser tout contrevenant au règlement intérieur affiché dans l'accueil.

Règles à respecter dans le camping

Les animaux sont acceptés moyennant un supplément, sous réserve qu'ils soient non agressifs, non bruyants, tenus en laisse et à jour de leurs vaccinations. Le propriétaire est responsable de la propreté et de la sécurité de son animal dans la location et sur le terrain. Aucun animal ne devra rester seul dans une location.

Les visiteurs n'ont pas accès à la piscine. Les shorts de bain sont interdits. Les enfants mineurs sont toujours sous la responsabilité d'un adulte présent.

Le camping n'est pas responsable en cas de vol, dégradations en responsabilité civile des vacanciers.

A _____ Le _____ Signature précédée de la mention « **lu et approuvé** » :